



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt du mois de février à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

Présents :

Mesdames Eliane DUTHEL, Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralie LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Jeanne PITICCO

Messieurs Michel CHALANSONNET, Lionel COMPASSI, Joël MILLION-ROUSSEAU, Laurent PERRAUD, Frédéric VERRON

Absente excusée : Madame Peggy MARTIN (Pouvoir à Madame Coralie LÉGAUT)

Absent : Paul CLAVIER

Secrétaire de séance : Madame Laurence HOTTE est désignée et accepte cette fonction

Date de la convocation : 13/02/2024

Date d'affichage : 13/02/2024

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2024
2. Délibération 05-2024 : détermination des Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR)
3. Point sur les commissions communales
4. Points sur les commissions de la CCY
5. Points divers :
 - ❖ Organisation des prochaines élections européennes

1. Validation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2024 est validé à l'unanimité.

2. Délibération 05-2024 : détermination des Zones d'Accélération de la production d'Énergies Renouvelables (ZAE nR)

Monsieur Frédéric VERRON, Maire Adjoint, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée le 7 février 2024 selon les modalités suivantes : information sur « Panneaux Pocket » et sur le site de la commune.

Les zones concernées sont les suivantes :

Types d'énergie	Parcelle cadastrée	Surface totale
Solaire	Section B n°847 Section B n°848 (GAEC DES CORDIERS)	2219 m ² Sol et bâtiments agricoles
Solaire	Section B n°841 Section B n°842 Section B n°1795 (GAEC DES CORDIERS)	4543 m ² Sol et bâtiments agricoles
Solaire	Section C n° 987 (Agriculteur au Vernatel)	3408 m ² Sol et bâtiment (Futur construction)
Solaire	Section B n° 568 Section B n°569 Section B n°1930 (École)	3281 m ² Sol et bâtiment
Solaire	Section C n°3920 (Local technique communal)	1535 m ² Sol et bâtiment
Solaire	Section C n°442 Section C n°443 Section C n°2852 (Mairie et salle des fêtes)	1494 m ² Sol et bâtiment
Solaire	Section C n°414 Section C n°415 (Ancienne mairie et commerce)	197 m ² Sol et bâtiment

Par ailleurs, d'éventuels projets d'équipements hydrauliques de petite taille pourraient être envisagés le long de cours d'eau anciennement exploités aux mêmes fins :

- Canal du Bief, lieu-dit la Servagette
- Ruisseau de la Méline, le long de la RD 1504 (lieu dits Longefan et La Cartary)

Enfin, le Conseil Municipal souhaite que soit exclue la zone « Natura 2000 » englobant les 2 lacs et l'ensemble des surfaces protégées dont la zone des stationnements, dite « parking des lacs ».

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de propositions pour les cinq ans à venir.

Monsieur Frédéric VERRON, Maire Adjoint, soumet cette proposition de zones à délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** LE PRINCIPE de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du paragraphe II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

3. Point sur les commissions communales

➤ Commission Communication Madame Catherine MARTHOUD

✓ Le bulletin municipal a été distribué. Le retour est positif suite à la modification du format.

✓ Le flash info est en cours d'élaboration par Madame Laurence HOTTE et sera distribué courant semaine prochaine.

➤ Commission Plan de Sauvegarde Madame Catherine MARTHOUD

Présentation du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) le 6 février à 19h30 en présence des membres du Conseil Municipal et des agents de la commune. Une réunion de la commission est prévue le 13 mars 2024 à 17h.

➤ Commission Finance Madame Catherine MARTHOUD

Afin de préparer le vote du budget Madame Catherine MARTHOUD propose une réunion aux membres de la commission finance le 19 mars à 19h30.

Madame le Maire suggère de décaler la date du prochain Conseil Municipal prévu initialement le 20 mars au 26 mars à 19h30.

➤ Commission Bibliothèque Madame Catherine MARTHOUD

Madame Catherine MARTHOUD rappelle au membre du Conseil Municipal que la bibliothèque communale fait partie du « Rézo Lire » et qu'à la suite de cette adhésion plusieurs formations avec l'ensemble des bénévoles (logiciel et gestion des livres) sont proposées par le SMAPS.

➤ Commission Urbanisme Monsieur Frédéric VERRON

Afin de traiter les dossiers d'urbanisme en cours, la commission se réunira le 25 mars à 18h30. La convocation et l'ordre du jour seront envoyés ultérieurement.

➤ Commission Patrimoine Monsieur Frédéric VERRON

Appartements de la Cure : Monsieur Frédéric VERRON chiffre le coût actuel des appartements et l'apport des locations. Il informe le Conseil Municipal que l'objectif ce jour est seulement de nourrir la réflexion et envisager peut-être une vente en totalité ou par lots.

Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU rappelle le caractère important des appartements de la Cure pour les habitants et le critère social et historique du bâtiment.

➤ Commission Travaux Monsieur Laurent PERRAUD

✓ Travaux du toit de l'église : un planning provisoire a été envoyé par l'Atelier Rocco de Bonis. La fin des travaux est prévue début 2025.

✓ Travaux de la place Sénateur Mollard : Monsieur Laurent PERRAUD rappelle que dans le cadre du projet de la place du Sénateur Mollard, plusieurs rencontres ont été prévues avec les représentants du département. L'objectif a été d'intégrer le projet de la vélo route dans les travaux de la place.

Une autre réunion est prévue le 01 mars avec le SDES et le bureau d'étude pour l'enfouissement des lignes.

✓ Station d'épuration : une rencontre le 9 février avec les représentants de l'entreprise Alp'Epur et de la police de l'eau pour une analyse de la situation actuelle de la STEP.

Le représentant de la police de l'eau a signalé que la STEP est non conforme depuis 2 ans et que les travaux sont obligatoires.

Pour rappel, la compétence assainissement sera transférée à la Communauté de Communes de Yenne en 2026. Cette dernière sera informée et participera à toutes les consultations et suivra l'évolution des travaux de la STEP.

➤ Commission Scolaire Madame Coralia LÉGAUT

✓ Permis Internet : il a eu lieu le lundi 18 décembre 2023 en présence de la gendarmerie et de Mesdames Virginie GIROD, Maire, et Laurence Hotte, Éluée.

✓ Repas de Noël du 21 décembre 2023 : Une journée conviviale avec la participation de 90 enfants sur 92.

✓ Réunion de la pause méridienne le 29 janvier 2024 : l'objectif de la réunion a été de faire le bilan avec les agents sur l'organisation du repas de Noël.

✓ Mouvement de grève du 1^{er} février 2024 : le mouvement a été suivi par 2 agents/4. Un service minimum a été proposé. Ce dernier a permis l'accueil de 16 enfants.

✓ Réunion avec les élus de la commune de Saint Paul Sur Yenne le 19 février 2024, les sujets suivants ont été abordés :

- La facturation pour les élèves de la commune de Saint Paul Sur Yenne
- Perspectives pour la prochaine rentrée scolaire 2025-2026

✓ Réunion avec le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) le 5 février 2024 : dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, Madame Laurence HOTTE informe le Conseil Municipal des objectifs prioritaires signalés par le DASEN à savoir :

- Plafonner les effectifs à 24 élèves en classe de GS-CP et CE1 et dédoublement des classes dans les REP (Réseau Éducation Prioritaire)
- Améliorer les conditions d'exercice des directeurs d'école
- Conforter le taux d'encadrement des élèves
- Les problèmes de recrutement.
- Améliorer le niveau des savoirs fondamentaux

Dès la prochaine rentrée scolaire, il y aura :

- De nouveaux programmes de l'école maternelle CP, CE1, CE2 et pour les autres classes jusqu'en 5^{ème}. Le changement se fera sur 2 ans.
- Une mise en place des groupes de niveaux en français et en math en 6^{ème} et 5^{ème}
- L'instruction scolaire sera obligatoire pour les enfants dès 3 ans et jusqu'à 16 ans
- Dispositif TED : ce dispositif concerne les élèves de tous les niveaux empêchés de suivre les cours en présentiel sur une durée de 15 jours à un mois.
- Sécurité dans les établissements scolaires
- Prévention du harcèlement scolaire
- Absentéisme des professeurs

➤ Commission du Personnel Madame Coralie LÉGAUT :

✓ Réunion de la commission le 6 février 2024 : les points suivants ont été abordés lors de la rencontre :

- Planning du ménage des agents pendant les vacances d'été
- Organisation des agents à la suite de l'ouverture de l'école de Saint Paul Sur Yenne dès la rentrée 2025-2026

- Titularisation d'un agent après la période de stage

- Session BAFA du 17 au 24 Février 2024 : organisée par la CCY et la FOL (Fédération des Œuvres Laïques) à Saint Jean de Chevelu. Une Convention a été signée pour permettre la mise à disposition des locaux (cantine / garderie / salle de classe).

A titre d'information, un agent de la collectivité participe à la formation.

9 / Points sur les commissions de la CCY

Madame le Maire revient sur les points abordés lors du Conseil Communautaire du 12 février :

◆ DSP de la plage de Saint Jean de Chevelu : après le départ des anciens gérants, il convient de lancer une nouvelle consultation ayant pour objet l'exploitation de la plage pour les 5 ans à venir.

◆ Schéma cyclable et le covoiturage : une cartographie détaillée du schéma cyclable a été présentée. Pour notre commune la voie cyclable « école-centre bourg » a été identifiée.

Pour le covoiturage, les parkings à la sortie du tunnel et la salle des fêtes ont été identifiés.

◆ Modification des grilles tarifaires de l'ALSH Périscolaire et le règlement de fonctionnement de l'ALSH extrascolaire.

10 / Points divers

◆ Fête du village : Madame Jeanne PITICCO informe le Conseil Municipal que dans le cadre des préparations de la prochaine fête du village, une réunion avec l'ensemble des associations communales a eu lieu le 15 février. Plusieurs points ont été abordés lors de cette rencontre :

- ✓ Proposition de stands de vente aux commerçants de la commune, à la bibliothèque...
- ✓ Début des festivités à partir de 14h
- ✓ La gestion, le financement...

La prochaine rencontre est prévue le 14 mars avec les associations et le 4 avril avec les commerçants.

◆ Organisation des prochaines élections européennes : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les prochaines élections européennes sont prévues le 9 juin et dans ce cadre un tableau des permanences sera à compléter.

La séance est levée à 21h35

Affiché le 28 mars 2024

La secrétaire de séance,
Laurence HOTTE



Le Maire,
Virginie GIROD

